

DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 13 septembre 2022

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 35 (dont 32 en visioconférence*)

Votants : 36 (dont 1 pouvoir)

▪ Dont pour : 36

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Alain SOREZE

Délibération n°2022.09.06/328

Exercice budgétaire 2022 -
Décision modificative n°1/2022 :

. Budget principal

Rapporteur

Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 06 OCT. 2022

- publication sur le site internet ou
notification, le :

06 OCT. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	6 ^{ème} séance
Séance du 23 septembre 2022	

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 23 septembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel au centre culturel Sonis Rond-Point Ignace 97 139 les Abymes et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 35 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL* (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREDEMENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES* (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU* (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO* (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX*- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION*- M. Didier MERIDAN*

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- M. Justin DESSOUT*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Solange LE BLANC*- M. Michel MADO*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE- M. Dominique THEOPHILE*- Mme Nadège THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Vice-présidente : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) pouvoir à Mme Nadège THEOPHILE

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-président : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)

Autre conseillère communautaire : Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

En cours de séance :

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Alix NABAJOTH

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT- Mme Laisely PARAT-EDOM

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 7 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal :

1/ En section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT

PRELEVEMENT DEPENSES				
chapitre	Article - désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011 - Charges à caractère général	615232 - Réseaux	910 927,00 €	-	910 927,00 €
011 - Charges à caractère général	6152321 - RESEAUX ZAE ABYMES	15 000,00 €	-	-
011 - Charges à caractère général	6152112 - Entretien terrains IZAE Pointe-à-Pointe	63 100,00 €	-	28 000,00 €
011 - Charges à caractère général	6238 - Divers	430 000,00 €	-	342 500,00 €
011 - Charges à caractère général	6283 - Frais de nettoyage des locaux	400 000,00 €	-	350 000,00 €
011 - Charges à caractère général	615221 - Bâiments publics	115 000,00 €	-	65 000,00 €
011 - Charges à caractère général	61558 - Autres biens mobiliers	60 000,00 €	-	30 000,00 €
011 - Charges à caractère général	6228 - Divers	350 000,00 €	-	320 000,00 €
TOTAL PRELEVEMENT DEPENSES			-	1 208 527,00 €

FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DEPENSES				
chapitre	Article - désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011 - Charges à caractère général	61852 - Forum agenda 21 et actions develop durab	225,00 €	33 000,00 €	33 225,00 €
011 - Charges à caractère général	6238 - Divers	430 000,00 €	25 100,00 €	367 600,00 €
011 - Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	45 000,00 €	8 000,00 €	53 000,00 €
011 - Charges à caractère général	611 - Contrats de prestations de services	20 000,00 €	24 000,00 €	44 000,00 €
011 - Charges à caractère général	615232 - Réseaux	910 927,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-	87 500,00 €	87 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	65737 - Autres établissements publics locaux	100 000,00 €	830 927,00 €	930 927,00 €
TOTAL AFFECTATION DEPENSES			1 208 527,00 €	

EQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
- 1 208 527,00 €	-
1 208 527,00 €	-
-	-

27 - En section d'investissement :

INVESTISSEMENT					
PRELEVEMENT DEPENSES					
chapitre	opération	Article - désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
21 - Immobilisations corporelles	233 - GEMAPI	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	350 000,00 €	- 100 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL PRELEVEMENT DEPENSES				- 100 000,00 €	
INVESTISSEMENT					
AFFECTATION DEPENSES					
chapitre	opération	Article - désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
20 - Immobilisations incorporelles	233 - GEMAPI	2031 - Frais d'études	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	022 - ZAE DUGAZON PETIT PEROU	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 931 407,00 €	500 000,00 €	2 431 407,00 €
TOTAL AFFECTATION DEPENSES				600 000,00 €	
INVESTISSEMENT					
AFFECTATION RECETTES					
chapitre	opération	Article - désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
16 - Emprunts et dettes assimilées		1641 - Emprunts en euros	5 060 000,00 €	500 000,00 €	5 560 000,00 €
TOTAL AFFECTATION RECETTES				500 000,00 €	

EQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
- 100 000,00 €	500 000,00 €
600 000,00 €	
500 000,00 €	500 000,00 €

L'équilibre de la section d'investissement est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 06 OCT. 2022

Le président



Eric ALTON

Le secrétaire de séance

Alain SOREZE

Alain SOREZE

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 06 OCT. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 06 OCT. 2022
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 06 OCT. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 06 OCT. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 06 OCT. 2022

